

**Compte-Rendu  
Groupe de Travail  
mise en œuvre du Schéma Régional des Carrières des Pays de la Loire  
21 juin 2023 - Nantes**

Liste des participants en présentiel :

- TORLASCO Emmanuel - Les maraîchers nantais (directeur)
- AUBRON Gérard – Conseil Régional PdL (chargé de programme déchets)
- MOREL Isabelle - FFB PdL
- MAVERAUD-TARDIVEAU Hélène - DRAC PdL (adjoite à la Conservatrice Régionale de l'Archéologie)
- LEURS Stéphane - Chambre Agriculture PdL (consultant)
- GIBIER Louis (Mairie de Barbâtre)
- ROHAULT Matthias - UNICEM
- MAZZARDI Jonathan - UNICEM
- LERAY Anne - UNICEM (chargée de mission)
- BOISSON, François - CERC (chef de projet)
- LE FOLL Pierre Yves - CERC (directeur)
- LIMOUSIN Jean-Christophe - FNTR PdL (délégué régional)
- SOULARD Enora - FNTR PdL (chargée de mission juridique)
- DROUES Frédéric - CIGO
- BARBIER Dominique - CIGO (déléguée générale)
- RUELLARD Patrick - CIGO
- GUILLET Mickäel - CIGO
- VERMANDEL Christophe - UNPG/UNICEM (président)
- LAHMADI Sarah - DREAL PdL (responsable de la division risques naturels, hydrauliques et sous-sol - adjoite au chef du service risques naturels et technologiques)
- DEBLANGY Béatrice - DREAL PdL (référente régionale carrières et éolien)

Liste des participants en visioconférence :

- BIHEL Céline - Syndicat Mixte du Pays Vallée de la Sarthe (directrice)
- COMONT Denis - Paysagiste Conseil - DREAL PdL
- DORTLAND Célia - DEAP (hydrogéologue)
- LABBE Christelle - SCOT Pays du bocage vendéen (animatrice SCOT)
- MONTAIGNE Francis - CEREMA
- RASAKAMANANTSOA Andy - Université Eiffel
- RENOUX-VIOU Véronique - Préfecture de la Mayenne (cheffe de bureau)
- RICHARD Bernadette - Anjou Bleu (chargée de projet SCOT)
- BAUDRY Hugues - Pays de Retz (directeur du PETR)
- DEMOIS Jean-Louis - AMF 49 (Maire d'Euillé, Vice-Président d'Angers Loire Métropole chargé des déchets et de l'économie circulaire et Président de la SPL Anjou TriValor)
- METAY Xavier - FNE (coordinateur)
- AUGEREAU Guillaume - CCALS

## 1 - Présentation conjoncture économique (CERC)

La CERC présente son analyse relative à la conjoncture du bâtiment, des travaux publics et de l'industrie des matériaux. Malgré une pression démographique importante, le contexte macro économique et financier n'est pas favorable, ce qui devrait occasionner une baisse de la consommation des matériaux jusqu'en 2024, voire 2025.

**Q/Conseil régional** : La conjoncture actuelle est-elle plus favorable à l'utilisation de matériaux recyclés ?

**R/ CERC** : Il n'est pas possible de l'estimer à ce stade.

**Q/FNE** : On revient à des niveaux comparables à 2017, année exceptionnellement défavorable. Peut-on penser que la tendance actuelle pourrait tendre vers des niveaux en dessous de 2017 ?

**R/CERC** : Il y a eu un pic des activités en 2021 et 2022 lié à la sortie du COVID. Aujourd'hui, la baisse peut également s'expliquer par le contexte inflationniste. La CERC propose de croiser d'autres indicateurs et données en vue d'affiner l'analyse.

## 2 - Présentation plaquette 2021 – production et consommation des matériaux de carrière en Pays de la Loire (CERC)

La CERC présente les données 2021 relatives à la production et à la consommation des matériaux de carrière. Les données sont issues de l'enquête annuelle menée par la CERC, complétées des données GEREPE de la DREAL. Ces données sont synthétisées dans la plaquette d'information qui sera très prochainement mise en ligne sur le site de la DREAL et de la CERC.

En 2021, 39,5 millions de tonnes de matériaux ont été extraits des carrières terrestres des Pays de la Loire et 31,3 millions de tonnes ont été consommés, soit 6,9 tonnes de granulats/habitant/an.

**Q/FNE** : Les mesures liées aux politiques de désimperméabilisation et de traitement des îlots de chaleur vont sans doute avoir un impact sur les filières, voire abaisser les chiffres de la consommation de matériaux par habitant. Est-il prévu de prendre en compte cet élément ?

**R/CERC/DREAL**: Oui, le suivi des indicateurs va permettre d'appréhender ces sujets.

La région est largement productrice et exportatrice de matériaux de carrières (flux sortants de 7,8 millions de tonnes de matériaux vers d'autres régions dont 60% à destination des régions limitrophes et 1,4 millions de tonnes entrants).

**Q/CIGO** : Les chiffres énoncés paraissent importants concernant les volumes exportés vers la Bretagne (volumes provenant majoritairement des carrières de la Loire Atlantique et de la Mayenne).

**R/CERC/DREAL** : Les chiffres sont issus des éléments déclarés sur GEREPE par les exploitants. La DREAL procédera à une vérification des données GEREPE sur ce point.

La prochaine actualisation de la plaquette est prévue au second semestre 2023, à partir des données de 2022.

## 3 - Convention DREAL/CERC (DREAL)

Une nouvelle convention biennale (2023-2024) entre la CERC et la DREAL va être prochainement signée. Elle prévoit notamment les travaux suivants :

Étude 1: projet d'affiner le ratio consommation/ zone d'emploi, à partir du ratio 7,5 T/hab/an

Le ratio avait été retenu lors de l'élaboration du SRC et il avait été indiqué lors du dernier GT qu'il pouvait être affiné par une approche territoriale à l'intérieur de la zone d'emploi dans le cadre de l'examen à mi-parcours du SRC. Afin d'évaluer la consommation de granulats à l'échelle des zones d'emplois, la CERC procédera au recueil et à l'exploitation territoriale d'indicateurs en vue d'appréhender la répartition de la consommation des granulats.

Le croisement d'un ensemble de données (démographie, établissements consommateurs de granulats (APE des activités de Travaux Publics, de gros œuvre, de production d'enrobé ou de BPE, aux emplois salariés des établissements consommateurs de granulats, linéaires de routes départementales et nationales et des voies ferrées, ou encore au nombre d'ouvrages d'art des routes départementales et des voies ferrées, moyenne des surfaces des permis de construire de logements (5 ans, etc ..)) affectées de coefficients, doit permettre après pondération, d'évaluer la consommation de granulats par habitant à l'échelle des zones d'emplois.

**Q/ CIGO** : La base de données GEREP n'est pas suffisante et il faut tenir compte des cycles plus anciens pour avoir un recul suffisant afin de ne pas sous-estimer ou sur-estimer ce ratio.

**Q/Conseil régional** : Est-ce que la structure par âge a un impact ? Et ne faut-il pas tenir compte des comportements sociologiques pour caractériser les territoires ?

**Rq CIGO** : Dans le cadre de l'élaboration du SRC, il avait été retenu de ne considérer que les données INSEE.

**Q/CR** : L'évolution de la population et la tranches d'âge seront-elles prises en compte pour définir le ratio ?

**R/CERC** : Les éléments méthodologiques ne sont pas encore arrêtés. Ils seront affinés et présentés lors du prochain COPIL.

### Étude 2 : connaissance des gisements des ressources de substitution et de leur compatibilité aux usages spécifiques des sables marins

Cette étude s'inscrit en cohérence avec le DSF NAMO qui définit parmi ses objectifs, la préservation de la ressource en granulats marins et l'identification des ressources alternatives.

Dans cette optique, la CERC propose de réaliser un travail d'investigation sur les gisements de ressources de substitution aux granulats marins dans la région des Pays de la Loire.

L'approche méthodologique s'appuie sur une mobilisation de bases de données et des recherches documentaires et sur des séries d'entretiens et des enquêtes (mails, entretiens téléphoniques). La trame méthodologique de cette étude est en cours d'élaboration par la CERC et fera l'objet d'une validation en octobre 2023 par la DREAL. La méthodologie et les objectifs de l'étude seront présentés lors d'un COPIL de l'étude auquel sont conviées les fédérations et les collectivités locales et les autres parties prenantes intéressées.

**Le maire de Noirmoutier** exprime un point de vigilance sur les impacts potentiels des extractions sur l'érosion côtière.

### Étude 3 : mise à jour de l'étude des productions en différentes catégories de sables pour la région Pays de la Loire avec les consommations associées

Une première étude des productions et consommations de sables avait été réalisée dans le cadre d'une précédente convention en vue de préparer l'élaboration du schéma régional des carrières. Dans l'optique de la révision à mis parcours du SRC, la mise à jour de l'étude est nécessaire et sera effectuée à partir de la situation constatée pour chacun des départements, en tenant compte des exportations et importations avec les régions extérieures pour ces matériaux. Seront pris en compte les différentes catégories de sables alluvionnaires hors lit majeur, les sables autres, les granulats marins et les sables issus du recyclage. La méthodologie envisagée pour cette mise à jour sera proposée par la CERC et validée en septembre 2023 par la DREAL.

## **4 - Travail en cours sur les indicateurs de suivi de la mise en œuvre du SRC (DREAL)**

### Indicateur relatif à la disposition n°5 sur la consommation des espaces agricoles et forestiers

Pour renseigner l'indicateur correspondant, un gros travail de numérisation des emprises des carrières (arrêtés d'autorisation) a été mené à l'échelle de la région. Le travail n'est pas finalisé sur les départements du Maine et Loire et de la Sarthe.

La consommation d'espace est calculée en tenant compte des surfaces autorisées "initiales", des surfaces en extension, indiquées dans le dernier arrêté de chaque carrière (année N1), et de l'année de fin d'autorisation d'exploiter (année N2).

**Q/réactions en séance** : La méthodologie pourrait être affinée afin d'appréhender réellement la consommation nette des espaces, notamment au moyen des données GERE pour le réaménagement des carrières.

**R/DREAL** : La DREAL a élaboré une méthode simple, appropriée aux moyens techniques et humains disponibles. Si les partenaires peuvent/souhaitent affiner les premiers éléments dans le cadre d'un travail collaboratif et participatif, il pourrait être envisagé d'adapter la méthodologie.

**Rq/chambre d'agriculture** : Dans ce sens, il pourrait être intéressant de mettre en place un groupe de travail sur le sujet.

**R/DREAL** : Il est possible d'organiser une réunion de travail avec les parties prenantes intéressées si les participants s'engagent également à produire. Cette réunion pourra être programmée en 2024.

#### Indicateur relatif à la disposition n° 9 du SRC sur le développement de l'usage des granulats concassés

Afin de disposer d'un état des lieux sur les volumes de granulats concassés produits et évaluer les volumes qui pourraient être utilisés dans la fabrication de béton prêt à l'emploi ou de la pré fabrication des produits de béton ou dans les travaux de viabilisation, la DREAL prévoit de mener une enquête auprès des exploitants de carrières de roches massives et aux utilisateurs potentiellement intéressés. Dans ce cadre, début juin, un projet d'enquête a été adressé pour avis à l'UNICEM, au CIGO et à la Fédération Régionale des Travaux Publics.

Les premiers retours ont été partagés en séance et afin d'échanger sur les remarques de fond, il est prévu avant les vacances d'été, un échange en visio entre l'UNICEM, le CIGO et la DREAL.

**Rq/FRTP** : la FRTP n'a pas reçu le questionnaire. La DREAL indique l'avoir transmis le 02 juin mais qu'elle re-transmettra le questionnaire dès la levée de la séance.

**Demande UNICEM** : proposition de se réunir avant la fin du mois de juillet en visioconférence pour retravailler le questionnaire et partager les remarques avant diffusion.

#### Recommandation pour la prise en compte du paysage dans les études d'impact (présentation par Denis Comont - paysagiste conseil de la DREAL des Pays de la Loire)

Le SRNT a sollicité l'appui du paysagiste conseil de la DREAL afin d'analyser le volet paysager des études d'impact de 5 demandes d'autorisation d'exploiter. Présenté aux inspecteurs carrières des Uds, ce travail devrait aboutir à l'élaboration d'une trame d'aide à l'instruction des dossiers, correspondant à la définition de critères simples et pragmatiques à utiliser pour analyser le volet paysager des études d'impact. La DREAL indique qu'elle se tient à la disposition des exploitants qui souhaitent organiser un échange sur ce sujet.

**Rq/CR** : Il est compliqué d'être objectif sur le volet « paysage ». Il y a une pondération à prendre en compte entre les gens qui vivent près de la carrière et les gens qui ne font que passer.

**R/Denis Comont** : Le volet paysage doit être traité avec une méthode cartésienne et objective donc il faut traiter le culturel mais de manière séparée. Pour les monuments, il faut distinguer ce qui est inscrit de ce qui ne l'est pas. Pour les zones habitées (hameaux), il est possible de mener des études spécifiques sociologiques.

## **5 - Étude UNICEM sur la prise en compte des dispositions du SRC (UNICEM)**

L' UNICEM mène actuellement auprès de ses adhérents une étude sur la prise en compte des dispositions et recommandations du SRC. A ce jour, peu d'adhérents ont répondu et il n'est donc opportun de présenter les résultats en séance. L'UNICEM pourra présenter les éléments lors du prochain COPIL du SRC.

## **6 - Perspectives**

Le prochain COPIL se tiendra en novembre 2023.